



PLAN de GESTION

COLLINE de COMBOIRE

Comité de Site n°1

service expéditeur	LISTE DE DIFFUSION	objet
Seyssins : M.SIMONET Claix: A.POSTOLY	Membres du COMITE de SITE (PROPRIETAIRES + ACTEURS INSTITUTIONNELS)	Rendu de la rencontre du 10 octobre 2018
Sous couvert	ENS de la colline de Comboire (cf. liste ci-dessous)	Références

Personnes présentes et excusées :

1/Acteurs institutionnels : 27 membres présents.

Mairie de Claix :

Christophe REVIL (Adjoint à l'environnement)

Jean-Louis BOUCHAUD (Conseiller délégué)

Aurélia POSTOLY (Service Environnement)

Robert TRECOZZI (Conseiller municipal)

Excusés :

Michel OCTRU (Maire)

Joseph TOMASINO (Conseiller délégué)

Christine ROCHA (DGS)

Autres services concernés (notamment urbanisme, police municipale, culturel, espaces verts et propreté urbaine).

Mairie de Seyssins :

Dominique SALIN (Conseiller municipal délégué à l'environnement)

Catherine BRETTE (Conseillère municipale)

Maud SIMONET (Responsable Environnement et Développement Durable)

Excusés :

Fabrice HUGELE (Maire)

Gisèle DESEBE (Adjointe à l'urbanisme et à l'environnement)

Bernard CRESSENS (Conseiller municipal)

Bruno JACQUIER (DGS)

Autres services concernés (notamment urbanisme, police municipale, culturel espaces verts et propreté urbaine).

Direction Départementale des Territoires (DDT) :

Excusés :

Gilles JANISECK (Service Environnement)

Clémentine BLIGNY (Chef du Service Environnement)

Raphaëlle KOROTCHANSKY (Chef du Service Sécurité Risques pour le domaine public fluvial ou DPF)

Agnès BOITIERE (Chef de Cellule)

Armelle PEREZ (Chargée mission DPF)

Conseil Départemental de l'Isère (CDI) :

Corinne RIBAULT (service Patrimoine Naturel, gestionnaire espaces naturels et ruraux)

Excusés :

Jean-Pierre BARBIER (Président du département de l'Isère)

Fabien Mulyk (Vice-président à l'environnement)

Anne-Sophie CROYAL (service Patrimoine Naturel)

Yannis AMEZIANE (service Jeunesse et Sports)

Grenoble Alpes Métropole (METRO) :

Pierre-Eymard BIRON (Missions « Biodiversité » - Service Gestion du patrimoine naturel et arboré)

Fabienne BERNARD (Service Gestion du patrimoine naturel et arboré)

Excusés :

Christophe FERRARI (Président de Grenoble Alpes Métropole)

Jérôme DUTRONCY (Vice-président Environnement, Air, Climat, Biodiversité)

Cyrille CRIONNET (Service Gestion du patrimoine naturel et arboré)

Séverine ESTIENNE (Service Gestion du patrimoine naturel et arboré)

Marie MAUSSIN (Service Agriculture, Forêt, Biodiversité, Montagne)

Clémence AUBERT (Chargée de missions « biodiversité » - Service Agriculture, Forêt, Biodiversité et Montagne)

Marie BREUIL (Chef du service gestion territoriale de l'eau/Gemapi)

Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) :

Rémi FONTERS (pôle conservation)

Excusés :

Catherine GIRAUD (Présidente)

Jean-Marc TAUPIAC (Directeur)

Françoise CHEVALIER (Coordinatrice Circaète et Grand-Duc de l'Isère)

Ginou WAECKEL (Bénévole LPO, habitante de Seyssins ; membre conseil Agenda 21)

Gentiana (association de botanique iséroise) :

Martin KOPF (chargé de projets flore)

Excusés :

Grégory AGNELLO (Président)

Frédéric GOURGUES (botaniste)

Benjamin GRANGE (chargé d'études flore)

Conservatoire des Espaces Naturels de l'Isère (CEN38 AVENIR) :

Mathieu JUTON (Chargé de missions)

Marjorie SIMEAN (stagiaire)

Excusés :

Jean-Luc FORNONI (Président)

Bruno VEILLET (Directeur)

Guillaume PASQUIER (Responsable filière travaux)

Nicolas BIRON (Chargé d'études)

David MICHALLET (Chargé du système d'information)

Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) :

Excusés :

Chantal GEHIN (Présidente)

Jean POIRET (administrateur, ancien habitant Seyssins, membre conseil Agenda 21)

Julie LEPRINCE (Pôle « veille et expertise écologique » & coordinatrice réseau « eau »)

Pierre-Cédric PETIT (Pôle éducation à l'environnement)

Fédération Française Montagne et Escalade (FFME) :

Sébastien PRAT

Excusés :

François CHOPARD (Président)

Arnaud BECKER

Syndicat des professionnels de l'escalade et du Canyon (SNAPEC) :

Excusés :

Julien CHASSIDON (Président)

Yann Lefort, moniteur sur le bassin grenoblois et membre du comité directeur du SNAPEC

Fabien PASSARO (Guide grenoblois)

Moutain Bikers Foundation (MBF) :

Pierre DEPAILLETT, Représentant de MBF

Excusés :

Julien REBUFFET, Membre de MBF & Directeur de MCF (moniteur cycliste Français)

Cyclo-club de Claix :

Ghislain ROBACHE (Président)

Dominique GOBEL

C2S :

Excusés :

Pascal HYBORD (Président)

Yoan Meunier (Directeur Technique)

Seyssins Montagne :

Excusés :

Raymond REPITON

Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Seyssins :

Excusés :

Roland DOS SANTOS (Président)

Yves FAURE

Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Claix :

Daniel DI CARO (Vice-Président)

André ESCOMEL (Conseil d'administration)

Excusés :

Alexandre RECK (Président)

Jean VIAL

Réseau de Transport de l'Electricité (RTE) :

Excusés :

Madison POTIER

Alexandra TIVERRIER

Office Nationale des Forêts (ONF) :

Excusés :

Robert LAFONT (gestion forêt communale de Claix)

Christian EL DARRAGI (gestion forêt communale de Seyssins)

Association Les Amis du Fort de Comboire :

Claude VARANFRAIN (Président)

Association Le Musée des Epopées Impériales et Gloires Militaires :

Jackie RICHARD (Président)

Comité départemental de Spéléo de l'Isère (CDS38) :

Baudouin LISMONDE (commission scientifique CDS38)

Excusés :

Frédéric BEDON (membre CDS38)

Philippe CABREJASSE (Président CDS38)

Gendarmerie Seyssinet

Mickaël FEUGIER (Adjudant-Chef)

Laurène DURCKEL (Maréchal des Logis Chef)

Gendarmerie Pont de Claix

Excusés :

Julien BOBIN (Adjudant)

Chambre d'agriculture de l'Isère

Excusée :

Céline FAILLIE

CODEVER 38

Philippe SORRO

Excusé :

Gérard REY

Propriétaires sous convention d'usage :

Ministère de la Défense (Seyssins et Claix) :

Excusés :

Isabelle REY (USID de Grenoble, Chef de la cellule domaine)

LCL LOCKNER (USID de Grenoble)

Fabien VEREERTBRUGGHEN(USID de Grenoble)

Gérard GROS (USID de Grenoble)

Serge PAYAN (Lyon)

Colonel Nicolas JAMES (Varces, commandant du 7^{ème} BTA)

Jean-François LE GAL (Varces)

Groupe Vicat (Seyssins et Claix) :

Excusés :

Camille BAYLE (service foncier)

Charles LEMAITRE (référent biodiversité)

Thierry MEILLAND-REY (Directeur des Carrières)

Gilles TICHADOU

Marcelle PERRON (Seyssins et Claix) :

Excusée.

Danielle et Christian CHABUEL/Andrée et Marcel ORIANI (Seyssins et Claix) :

Christian CHABUEL

Excusés :

Danielle CHABUEL et Andrée et Marcel ORIANI

Jean-Pierre AGUIARD (Seyssins) :

Excusé.

Marie-Rose ROCHAS (Seyssins) :

Excusée.

Huguette GALDIOLO/ Gérard et Laurent SEIGLE-VATTE (Claix)

Excusée.

René BLANC-TRANCHANT (Claix)

Excusé.

Association Cécile Poncet germaine Torchon de Virieu (Claix)

Excusé : Christian PIN

Bernadette GAILLARD (Claix)

Excusée.

Geneviève GENIQUE (Claix)

Excusée.

1/Propriétaires sur le site : 21 membres présents (liste de l'ensemble des propriétaires en annexe)

Présents :

AVINIER Mireille (terrain côté Seyssins)

BLANC-TRANCHANT Yves (terrain côté Claix)

CHABUEL Danielle et Christian (terrain côté Claix et Seyssins)

CHION Emmanuel (terrain côté Claix)

GAILLARD Chantal (terrain côté Seyssins)

GIRARD Pierre (terrain côté Claix)

GOUY-PAILLIER Yves – SCARLOT Jeannine (terrain côté Seyssins)

ONORATI Daniel (terrain côté Claix)

PERRON-BAILLY René (terrain côté Seyssins)

POLLICAND Marc (terrain côté Claix)

PULFER Hélène et Philippe (terrain côté Claix et Seyssins)

RAVANAT VOTTERO Nicole (terrain côté Claix)

REPELLIN Gilles et Françoise (terrain côté Seyssins)

REVIL-SIGNORAT Gaétan (terrain côté Claix)

REVIL-SIGNORAT Monique (terrain côté Claix)

ROCHAS Maurice (terrain côté Seyssins)

ROCHAS Yvette, pour elle : GAY Christiane, sa fille (terrain côté Seyssins)

ROZAND Bernard, pour lui : ROZAND Jean-Patrice (terrain côté Seyssins)

SAPPEY Jean-Pierre (terrain côté Claix)

VILLE Yvette et Jean-Pierre (terrain côté Claix et Seyssins)

Autres propriétaires excusés.

Christophe Revil de la commune de Claix ouvre la séance.

Il remercie les participants d'être aussi nombreux pour participer à ce premier comité de site de l'Espace Naturel Sensible Intercommunal de la Colline de Comboire. Il précise que l'étude d'élaboration du plan de gestion est depuis fin janvier en phase diagnostic. Les forces (particularités

environnementales, patrimoniales) et faiblesses (facilement accessible) de ce site méritent d'être prises en compte pour une préservation de ces atouts sur le long terme.

Dominique Salin de la commune de Seyssins poursuit en précisant que ce travail de protection de la colline de Comboire est une démarche de longue haleine déjà entamée par les équipes municipales précédentes.

Il rappelle que la labellisation du site comme espace naturel sensible d'intérêt local du département date de septembre 2017 et que depuis les deux communes ont travaillé main dans la main et par appel d'offres pour permettre la construction d'un plan de gestion pour le site. Le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Isère Avenir (CEN 38 Avenir) a ainsi été mandaté pour cette mission.

L'objectif de ce comité de site est la présentation de la première partie de ce plan de gestion à savoir :

- les éléments du diagnostic,
- les enjeux et objectifs qui ressortent pour ce site.

Mathieu Juton du CEN rappelle le cadre méthodologique d'un plan de gestion (diagnostic, plan d'actions) et le planning associé.

Il présente tout d'abord la partie correspondant au diagnostic du site (voir diaporama en PJ).

Les participants sont invités à réagir et commenter le contenu de ces premières diapositives sur la partie diagnostic.

Communication :

Cette présentation de la première étape du travail sur le plan de gestion pourrait-elle être relayée via les sites des communes ?

Le compte-rendu de ce premier comité de site sera envoyé à tous les partenaires du projet (acteurs institutionnels et propriétaires) avec en pièce jointe cette présentation.

Il sera possible de communiquer sur ce travail via le site internet cependant après la validation par le département de l'ensemble du plan de gestion, c'est-à-dire, courant premier semestre 2019.

Anciennes carrières :

M. Christian Chabuel nous informe qu'il a été contacté par Vicat pour la sécurisation de certains accès de galeries situées sous ou à proximité des parcelles appartenant à sa famille (côté Claix).

Christophe Revil précise que la convention entre Vicat et chacune des communes est en cours d'écriture. La protection des accès est en effet nécessaire.

Cette protection doit cependant être réalisée en prenant en compte la présence des chauves-souris avec la pose de grilles en entrée de galerie. Cela a déjà été fait par Vicat au niveau des entrées de galerie principales et c'est la raison pour laquelle Vicat est en train de contacter les propriétaires concernés (M. Maurice Rochas, présent, est également concerné pour certaines parcelles sur Seyssins).

Christian Chabuel précise que la zone concernée est d'a minima 4/5 m de diamètre et d'a minima 10/20m de profondeur.

Baudouin Lismonde demande une précision à s'avoir s'il s'agit de la « sécurisation » des carrières ou uniquement la « fermeture » des entrées.

Amis du Fort de Comboire et voisins :

M. Claude Varanfrain constate que la mairie de Claix est propriétaire de quelques parcelles dans le virage de la route du Fort (acquisitions récentes).

Sépulture collective néolithique ou « Trou du Renard » :

M. Pierre-Eymard Biron et Catherine Brette précisent que Régis Picavet a découvert et fouillé ce site mais qu'aucune prospection n'a été réalisée aux alentours faute de moyens. Une démarche de prospection serait intéressante dans le cadre du volet pédagogique du plan de gestion.
Il est précisé que les fouilles du trou du Renard sont présentées au musée de Lans en Vercors.

Conventionnements :

Marc Pollicand demande comment seront prises en compte les surfaces non conventionnées. Les surfaces non conventionnées ne seront pas concernées par les actions du plan de gestion. Sauf à la marge pour les sentiers d'agglomération qui se trouvent sur le site.
Toutes les surfaces (conventionnées ou non) sont par contre concernées par l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB), règlementaire.
Sur un site au parcellaire morcelé comme la colline de Comboire, la maîtrise foncière (en priorité par conventionnement d'usage et non par accession) est en effet nécessaire pour que des leviers d'actions soient possibles.
Les conventionnements sont encore possibles notamment sur les parcelles à grands enjeux. Les propriétaires restent cependant maîtres sur leur(s) parcelle(s). La convention est un modèle fourni par le département avec les termes juridiques associés.

Mathieu Juton du CEN présente ensuite la partie correspondant aux enjeux et objectifs qui ressortent pour ce site (voir diaporama en PJ).

Les participants sont invités à réagir et commenter le contenu de ces diapositives sur les enjeux et objectifs.

Long terme = 100 ans

Activités sylvicoles :

M. Chion demande si les propriétaires auront encore le droit d'exploiter leurs parcelles forestières. Comme précisé si avant, des actions pourront avoir lieu sur les parcelles conventionnées, en accord avec les propriétaires donc. Les contraintes APPB s'appliquent mais pas de contraintes particulières APPB sur les activités sylvicoles hormis que « la plantation d'essences exotiques et de peupliers est interdite ainsi que tout défrichement non prévu dans le plan de gestion de l'ENSI .»).
Les propriétaires peuvent donc exploiter leurs parcelles forestières dans la mesure où ils ne réalisent pas de coupe « à blanc ».
Les boisements vieillissants sont importants pour la biodiversité.

Périmètre d'intervention et ripisylve :

M. Eric Blanc-Tranchant demande pourquoi le périmètre de l'ENSI descend le long du Drac.
Les communes ont cherché à rapprocher au mieux les périmètres APPB et ENSI.
L'APPB de 2008 sur Claix prenait déjà en compte la ripisylve sud (disparition du crapaud calamite sur ces berges et enjeux de protection de l'espèce).
De la même façon, la ripisylve du Drac a été prise en compte côté Seyssins.
Ce périmètre APPB/ENSI est calé sur les limites cadastrales (alors que pour les zones naturelles d'intérêts écologique, faunistique et floristique ou ZNIEFF, outils d'inventaires et d'alerte, les limites sont souvent plus larges).

Boisements en « libre-évolution » et feux de forêt ?

Libre-évolution = le minimum d'interventions.
Cependant, définition débattue par les spécialistes.
Ces boisements en libre-évolution sont plutôt situés au cœur des boisements.

Par exemple sur la colline, au pied des falaises, on retrouve des espaces de sénescences naturelles du fait des contraintes topographiques pour l'exploitation.

S'il y a un incendie, la non-intervention peut être la règle. En général, les pompiers interviennent quand ils sont à proximité du site ce qui serait le cas sur la colline de Comboire.

Il est rappelé que l'obligation légale de débroussaillement (arrêté préfectoral de 2013) s'impose aux propriétaires pour ce qui concerne les risques de feux de forêts.

Parcelles dans le périmètre de l'ENSI ?

M. Eric Blanc-Tranchant s'inquiète de l'enclavement (la localisation) de certaines parcelles dans l'ENSI.

Il n'est pas question d'enclavement des parcelles dans ce projet.

Les propriétaires restent en pleine jouissance de leurs parcelles toujours dans le cadre règlementaire (PLU/PLUi, APPB...).

Après, des conventionnements sont possibles pour intégrer des parcelles privées au plan de gestion du site et éventuellement être partie prenante dans le plan d'actions du site (dans la mesure où des enjeux forts sont dégagés sur les parcelles en question).

Quid de la régulation de la fréquentation ?

Exemple du travail mené avec la LPO et la FFME dans le cadre de l'APPB 2017.

La protection de la zone de nidification du hibou Grand-Duc a nécessité de travailler sur la fréquentation des falaises par les grimpeurs. Un compromis a été trouvé entre FFME et LPO pour répondre à l'enjeu de protection de cette espèce.

De la même façon, il sera nécessaire de travailler avec les autres usagers (VTTistes, randonneurs, usagers du Fort...) pour une bonne protection du milieu. Des recherches de solutions seront à travailler avec les usagers.

Dépôts sauvages, vol de bois et autres incivilités :

Exemple du Peuil sur le site où la mise en place d'une barrière a permis de limiter les dépôts sauvages.

Exemple de dépôts sauvages en direction du Fort lorsque la déchèterie de Seyssins est fermée.

Autre exemple voie 21 dans le virage.

Les polices municipales, les gendarmeries, les services propretés... sont également présents pour sensibiliser aux bons comportements.

Suite à l'incendie qui a eu lieu au mois d'août, la police municipale de Claix a mis en demeure le propriétaire de nettoyer les lieux et évacuer les déchets. Ce qui a été fait par le propriétaire depuis la réunion.

M. Chabuel intervient pour préciser qu'il est propriétaire du terrain utilisé comme parking par les grimpeurs du site d'escalade de Claix. Il précise que des dépôts de terre ont eu lieu sur son terrain.

Il est également concerné par les coupes rases de RTE sous les lignes à haute tension. A la suite de telles coupes, il a été victime de vol du bois coupé (qui lui appartient).

Au titre de l'ENS la commune est titulaire d'un droit de préemption

Pour répondre à la question de M. Eric Blanc-Tranchant sur les termes préemption et expropriation, il est rappelé que dans le cadre de l'ENS la commune peut utiliser son droit de préemption pour acheter un bien mis en vente par son propriétaire. Il ne s'agit en aucun cas d'une expropriation qui constraint le propriétaire à céder son bien moyennant une indemnité.

Au titre des ENS, le Code de l'urbanisme permet au Département d'instaurer des zones de préemption. Cet outil vise à garantir la préservation des espaces naturels remarquables. C'est le Département qui est titulaire du droit de préemption ; mais il peut, sur demande d'une Commune, lui déléguer son droit. C'est ce qui a été fait pour les communes de Seyssins et Claix.

Il s'agit avant tout d'un outil de veille foncière : il permet au Département (ou dans notre cas à la commune) de connaître les projets de vente de parcelles sur un périmètre donné à enjeux

environnementaux. Sur des parcelles à forts enjeux, le droit de préemption permet au titulaire d'être prioritaire pour l'acquisition. L'acquéreur public s'engage alors à préserver la fonction naturelle des milieux.

La définition d'une zone de préemption n'impacte pas la propriété, la gestion et l'exploitation de la parcelle. Le droit de préemption n'intervient que lors d'une vente.

Christophe Revil conclut que pour ce site il va falloir conjuguer usages et protection environnementale. Les deux communes souhaitent aboutir dans le respect de ces usages.

En réponse à M. Depaillet de MBF, il précise que pour être proactif dans la construction du plan de gestion, deux comités de pilotages seront organisés entre novembre 2018 et janvier 2019 pour identifier les actions à mener sur la période 2019-2023. L'idée n'étant pas de « passer en force » mais bien de construire avec les usagers et les propriétaires. Un propriétaire conventionné est convié aux comités de pilotage.

Dominique Salin complète en précisant que la validation du département signifie des cofinancements sur les actions enregistrées pour ces 5 premières années du plan de gestion.

Suite de la démarche :

- Deux comités de pilotage sur le plan d'actions (entre novembre et janvier) ;
- Présentation et validation du plan de gestion par le Comité de Direction du Département (fin janvier 2019 à préciser) ;
- Présentation du plan de gestion dans sa globalité lors du 2^{ème} Comité de Site avec les premières actions proposées (mars ou avril 2018 à Seyssins).

Contact CEN 38 Avenir: Mathieu Juton mathieu.juton@cen-isere.org; 04/76/48/24/49.

Contact mairie de Claix : Aurélia Postoly aurelia.postoly@ville-claix.fr; 04/76/98/45/92.

Contact mairie de Seyssins : Maud Simonet maud.simonet@mairie-seyssins.fr; 04/76/70/39/17.

P.J. :

- diaporama CEN38AVENIR,

Annexe : Liste des propriétaires dans la zone d'intervention de l'ENS

Destinataire 1	Parcelles
ACTIS	C484 (int.) - partie C478 (obs.) sur Seyssins
AGUARD Jean-Pierre	C115, 461 sur Seyssins
ARBET Gilles et Yvette	C125 sur Seyssins
ARLAUD Céline	AC75, 76, 77, 78, 44 sur Claix
ARLAUD Gérard	AO77 (obs.) sur Seyssins
ARLAUD Gérard	AC75, 76, 77, 78, 44 sur Claix
AVINIER Mireille	C540 sur Seyssins
BARBOTTEAU Christine	AC29, 39, 61, 62, 63, 64, 94, 96, 97, 99, 230, 229 sur Claix
BARTHELEMY Camille	C98 sur Seyssins
BIBARD Estelle	AC75, 76, 77, 78, 44 sur Claix
BLANC-TRANCHANT Hervé	AC281 sur Claix
BLANC-TRANCHANT Joel	AC201 sur Claix
BLANC-TRANCHANT Marie Thérèse Nicole	AC281 sur Claix
BLANC-TRANCHANT René	AC188, 238, 239, 243, 244 sur Claix
BLANC-TRANCHANT Yves	AC237, 240, 241, 242, 245, 282 sur Claix
BOREL-GARIN Gaston	C529, 173 sur Seyssins
BOUDET Michelle	AC120 sur Claix
BOURDAT Yves	C95, 96, 97, 99, 108, 109, 110, 123 sur Seyssins
CALENDRAY	C112, 117, 118, 460 sur Seyssins
CARENINI Martine Marie Nicole	AC281 sur Claix
CASTAING Marie	C540 sur Seyssins
Centre de soins de Virieu	AC234, 236 sur Claix
CHABUEL Danielle et Christian	C515, 517 sur Seyssins, AC45, 46, 83, 84, 85, 86, 123, 124 et AC30, 65, 66, 67, 68, 91, 92 sur Claix
CHASSEUR Juliette	C127 sur Seyssins
CHION Emmanuel	AC47, 48, 49 sur Claix
CLARET Jocelyne	AC120 sur Claix
CLEMENT Elie Georges	C114, 165, 166, 167, 176, 191 sur Seyssins
CLEMENT Michelle Marguerite Louise	C114, 165, 166, 167, 176, 191 sur Seyssins
COLAS Agnès	AC27, 28 sur Claix
COLAS Monique	AC27, 28 sur Claix
COLAS Olivier	AC27, 28 sur Claix
CONSTANS Georges	C168 sur Seyssins
DE PEREYRA Miguel	C152, 153 sur Seyssins
DELTRAN Christiane et Michel	C119, 120, 121, 130 (int.), AO203, 204, 205, 206 et C15 (obs.) sur Seyssins; AC22 (int.), AC 12, 13, 248, 250, 253 (obs.) sur Claix
DELTRAN Joelle et Roger	C119, 120, 121, 130 (int.), AO203, 204, 205, 206 et C15 (obs.) sur Seyssins; AC22 (int.), AC 12, 13, 248, 250, 253 (obs.) sur Claix
D'EMILIO Monique	AC249, 247, 251 sur Claix
DIAFERIA Eliane et Joseph	C119, 120, 121, 130 (int.), AO203, 204, 205, 206 et C15 (obs.) sur Seyssins; AC22 (int.), AC 12, 13, 248, 250, 253 (obs.) sur Claix
Direction des Travaux du Génie	C135, 136, 137, AR19 sur Seyssins, AC167, 168, 169, 173, 174, 175, 177, 212, 215, 216, 246 sur Claix
Etat Ministère de la Défense	C135, 136, 137, AR19 sur Seyssins, AC167, 168, 169, 173, 174, 175, 177, 212, 215, 216, 246 sur Claix
Etat Ministère de l'Environnement	AP1 (obs.) sur Seyssins
FAURE Yves	C101, 126, 512 (int.), AO76, 79 (obs.) sur Seyssins
FORT Pierre et Michèle	C125 sur Seyssins
FOURNIER-VALOIS André	AC53, 54, 87, 88, 89, 90 sur Claix
FRUALDO Huguette	AC42 sur Claix
GAILLARD Bernadette	AC130 sur Claix
GAILLARD Chantal	C122, 124, C133, C142, 143, 148, 149 (int.), AO78 (obs.) sur Seyssins
GALDIOLO Huguette	AC195 sur Claix
GENIQUE Geneviève	AC233, 235 sur Claix
GENOT Chantal	AC165, 166 sur Claix
GENOT Christian	AC165, 166 sur Claix
GENOT Roland	AC165, 166 sur Claix
GIRARD Pierre	AC24, 33, 50, 51, 52 sur Claix
GOUY-PAILLIER Hélène	C519, 521, 523, 525, 527, 111, 175, 177 sur Seyssins
GOUY-PAILLIER Maurice	C519, 521, 523, 525, 527, 111, 175, 177 sur Seyssins
GOUY-PAILLIER Yves	C519, 521, 523, 525, 527, 111, 175, 177 sur Seyssins
GRASSET Marcel	C102 sur Seyssins
GRASSET Paulette	C108, 109, 110, 123 sur Seyssins
GRENOBLE ALPES METROPOLE	AP13 (obs.) sur Seyssins et AC255 (obs.) sur Claix
GUIBAUD Dominique et Chantal	AO80, 81 (obs.) sur Seyssins
GUILLOT Henri	AC26, 14 sur Claix
HADIERES Yvette	C128 (int.), C14 et C129 (obs.) sur Seyssins
HELME ORIARD Danielle	AC200 sur Claix
HELME Patrick	AC134, 135 sur Claix
HEURARD Alain	AO72 (obs.) sur Seyssins
JASSERAND Pierre	C103, 104 sur Seyssins
JAY Bruno	C100 sur Seyssins
JAY Bruno	C116 sur Seyssins
JAY Marie François	C100 sur Seyssins
JAY Marie François	C116 sur Seyssins
JOURDA Claude	C128 (int.), C14 et C129 (obs.) sur Seyssins
JPM DEVELOPPEMENT	AC57, 58, 59, 60 sur Claix

LANCELON Maurice	C178 sur Seyssins
LILLE Anne-Marie	C112, 117, 118, 460 sur Seyssins
MERMONT Joseph	AC79, 80, 81, 82 sur Claix
MOGE Louis	C155 sur Seyssins
MOREL Angèle	C557, 94 sur Seyssins
NALLET Gérard & M. PIN Christian	AC234, 236 sur Claix
ONORATI Daniel	AC120 sur Claix
ONORATI Roger	AC120 sur Claix
ORIANI Andrée et Marcel	C515, 517 sur Seyssins, AC45, 46, 83, 84, 85, 86, 123, 124 et AC30, 65, 66, 67, 68, 91, 92 sur Claix
PALLAS Carole	AC69, 70, 71, 72 sur Claix
PALLAS Frédéric	AC69, 70, 71, 72 sur Claix
PARDO Serge	AS4 (obs.) sur Seyssins
PATUREL Maria Françoise Joséphine	AC53, 54, 87, 88, 89, 90 sur Claix
PERRON Alain	AO77 (obs.) sur Seyssins
PERRON Eric	AC 34, 119, 127, 128,44 sur Claix et AO77 (obs.) sur Seyssins
PERRON Gilles	AC 34, 119, 127, 128,44 sur Claix et AO77 (obs.) sur Seyssins
PERRON Marcelle	AC 34, 119, 127, 128,44 sur Claix et AO77 (obs.) et C132 sur Seyssins
PERRON-BAILLY Christian	C127 sur Seyssins
PERRON-BAILLY Gérard	C127 sur Seyssins
PERRON-BAILLY René	C127 sur Seyssins
PIOT Marie-Rose	AO82 (obs.) sur Seyssins
POLLICAND Marc	AC31, 32, 35, 36, 37, 55, 56 sur Claix
PULFER Hélène et Philippe	AK175 sur Seyssins ; AC40, 41 sur Claix
RAVANAT VOTTERO Nicole	AC43 sur Claix
REPELLIN Christian	C144, 145 sur Seyssins
REPELLIN Gilles	C144, 145 sur Seyssins
REPELLIN Gilles et Françoise	AO80, 81 (obs.) sur Seyssins
REPELLIN Marcel	C144, 145 sur Seyssins
REPELLIN Patrick	C144, 145 sur Seyssins
REVIL-SIGNORAT Jacques	AC224 sur Claix
REVIL-SIGNORAT Monique	AC224 sur Claix
REY Gérard	C125 sur Seyssins
REYNAUD Danielle et Pierre-Alain	AK175 sur Seyssins ; AC40, 41 sur Claix
REYNIER Philippe	AO84 (obs.) sur Seyssins
RIBOULET Jacques	C131 sur Seyssins et AC23 sur Claix
RIBOULET Philippe	C131 sur Seyssins et AC23 sur Claix
ROBERT Marcelle	AC125 et 126 sur Claix
ROCHAS Marie-Rose	C170 sur Seyssins
ROCHAS Maurice	C138, 139, 140, 141, 169 sur Seyssins
ROCHAS Yvette	C150, 151 sur Seyssins
ROZAND Bernard	C179, 180 sur Seyssins
S.A. VICAT	C134 sur Seyssins, AC38, 73, 74, 95, 98, 118, 121, 122, 129, 131 sur Claix
S.C.I. de COMBOIRE	AO74, 75 (obs.) sur Seyssins
S.C.I. LES CIMENTS	partie C493 - partie AK263 - C495 sur Seyssins
SAMSON Gérard	AC42 sur Claix
SAPPEY Jean Pierre	AC132,133 sur Claix
SAPPEY Michel	AC214 sur Claix
SAPPEY René	AC214 sur Claix
SAS du DRAC	AP14 - partie AP4 sur Seyssins
SEIGLE-VATTE Gérard	AC195 sur Claix
SEIGLE-VATTE Joséphine	AO77 (obs.) sur Seyssins
SEIGLE-VATTE Laurent	AC195 sur Claix
Service de l'équipement	AP1 (obs.) sur Seyssins
Syndicat Intercommunal d'études programmation et aménagement	partie AP7 sur Seyssins
VIALET	C105, 106, 107 sur Seyssins
VILLE Yvette et Jean-Pierre	AK175 sur Seyssins ; AC40, 41 sur Claix